

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 29 mars 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Héléne MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Héléne ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Jean-Louis BONAN représenté par Marlène PREVOST - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Patrick PAPPALARDO - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Vincent GOMEZ - Emilie DOURNAYAN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Roland GIBERTI représenté par Héléne MARCHETTI - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Marcel GRELY représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Andrée GROS représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par Annie GRIGORIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Guy MATTEONI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard POLIZZI - Patrick PADOVANI représenté par Marie-Josée BATTISTA - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Maxime TOMMASINI représenté par Jean ROATTA - Kheïra ZENAFI représentée par Richard FINDYKIAN.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BALLETTI - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Samia GHALI - Martine GOELZER - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 29 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**HPV 009-534/17/CT**

**■ Opérations de Renouvellement Urbain - Approbation de l'avenant à la Charte de mutualisation des contingents réservataires**

**Avis du Conseil de Territoire**

**DGDU 17/15277/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Le Conseil de Territoire émet alors un avis dans le délai fixé par le Président du Conseil de la Métropole, qui ne peut être inférieur à quinze jours à compter de la saisine du Conseil de Territoire, sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la métropole.

A défaut d'avis émis dans ce délai, le Conseil de la Métropole pourra valablement délibérer sur les projets de délibération.

La délibération « Opérations de Renouvellement Urbain – Approbation de l'avenant à la Charte de mutualisation des contingents réservataires » satisfait les conditions de l'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil de Territoire Marseille Provence doit donc être saisi pour avis du projet de délibération précité.

Le renouvellement urbain sur la Ville de Marseille s'articule autour de 14 programmes. Ces opérations conduisent à la démolition d'environ 2 700 logements, dont 1 720 ont déjà été effectués. Les démolitions nécessitent le relogement d'environ 2 600 ménages, dont 2350 réalisés.

Pour accélérer les opérations de démolition conventionnées avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), une démarche de mutualisation des contingents réservataires a été mise en place, à l'initiative de l'Etat et de la Ville de Marseille, pour faciliter les relogements des ménages concernés par ces opérations. Dans ce contexte, la charte de mutualisation des contingents réservataires a été signée le 11 juillet 2012 afin de créer une dynamique de mise en commun de logements et une nouvelle offre.

La mise à disposition des logements s'est formalisée au travers de la Plateforme Relogement qui constitue l'outil opérationnel de mise en œuvre de la charte.

Sur la période 2012-2015, les engagements des différents réservataires signataires de la charte se répartissent de la façon suivante : l'Etat (200 logements), la Ville de Marseille (60 logements), le Département (25 logements) la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (30 logements), les collecteurs d'Action Logement (50 logements) chaque année.

Il s'agit aujourd'hui de reconduire le dispositif de la Plateforme Relogement, qui bénéficie du bilan suivant :

**Signé le 29 Mars 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017**

- Son caractère partenarial, avec l'engagement actif dans la démarche des réservataires signataires de la charte, des bailleurs sociaux concernés par des opérations de démolitions, des équipes de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) qui accompagnent les ménages dans leur parcours de relogement, et avec le soutien de l'ARHLM et d'Euroméditerranée ;
- Quantitativement : 13 projets ANRU bénéficient de ce dispositif, ce qui se traduit par 1077 offres retenues par la Plateforme sur les 1236 offres transmises par les réservataires dont 11 relevant du contingent de la Métropole, et par 429 logements attribués et acceptés, dont 3 sur le contingent de la Métropole. Ce taux de 40% d'attributions au regard des offres retenues est équivalent, voire meilleur que le taux correspondant pour les relogements effectués au sein du parc d'un même bailleur social ;
- Qualitativement : le volume d'offres mobilisées a permis de donner de la fluidité au parcours résidentiel des ménages relogés en facilitant l'adaptation du logement à la taille du ménage (72% des cas de relogement au travers de la Plateforme), les décohabitations, les mobilités géographiques et l'ouverture au patrimoine d'autres bailleurs (40% des relogements) ;

Ce dispositif a également permis de mieux connaître les souhaits des ménages en matière de localisation, de typologie et de faire progresser la mobilisation de tous les acteurs qui interviennent dans le relogement. Dans ce cadre, en effet, deux enquêtes qualitatives ont été menées auprès d'échantillons de ménages relogés via la Plateforme, qui ont apporté une analyse fine et nuancée de ces parcours.

A ce jour, environ 260 ménages doivent encore être relogés pour permettre de conduire à leur terme les opérations de démolition du Programme National de Renouvellement Urbain 1 (PNRU I).

Il est également indispensable de construire par anticipation un dispositif utile et efficace de solidarité interpartenariale pour la Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), dont les contours et les principes sont définis dans le Protocole de Préfiguration remis par la Métropole à l'ANRU en décembre 2016.

Aussi, au regard des opérations de relogement restant encore à conduire pour les opérations de démolition et des nombreux enseignements positifs tirés de cette démarche innovante, tant pour la fin du PNRU actuel que pour les bases du futur NPNRU, il est proposé de prolonger, dans les mêmes conditions, cette démarche pour les trois prochaines années par voie d'avenant à la charte de mutualisation.

Ainsi, la plateforme relogement poursuivra son activité et sera alimentée par les différents réservataires pour la mise à disposition chaque année d'une partie de leur contingent : l'Etat (200 logements), la Ville de Marseille (60 logements), le Conseil Départemental (50 logements), la Métropole Aix Marseille Provence (30 logements), les collecteurs d'Action Logement (50 logements).

L'avenant à la charte de mutualisation des contingents réservataires a été validé par l'Etat en fin d'année 2015, par la Ville de Marseille (DCM du 18/12/2015) et par le Conseil Départemental (le 25/03/2016).

Il est rappelé que le fonctionnement de la Plateforme Relogement est financé à 50% par la Ville de Marseille et 50% par l'ANRU.

Compte tenu de l'engagement de la Métropole dans les programmes de renouvellement urbain, il est proposé d'autoriser la signature de l'avenant à la charte mutualisée des contingents réservataires, annexé au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

## **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le projet de délibération « Opérations de Renouvellement Urbain – Approbation de l’avenant à la Charte de mutualisation des contingents réservataires ».

### **OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,**

#### **Entendues les conclusions du rapporteur,**

#### **CONSIDERANT**

- Que le Conseil de la Métropole envisage d’adopter une délibération « Opérations de Renouvellement Urbain – Approbation de l’avenant à la Charte de mutualisation des contingents réservataires » ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

#### **DELIBERE**

#### **Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur les « Opérations de Renouvellement Urbain – Approbation de l’avenant à la Charte de mutualisation des contingents réservataires ».

Présents	111
Représentés	23
Voix Pour	119
Voix Contre	0
Abstentions	15

#### **Adoptée**

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence  
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER